

Synthèse du diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

de la Communauté
d'agglomération de
Castres-Mazamet

**Plan Climat
Air Energie**
Castres-Mazamet

L'agglo
s'engage

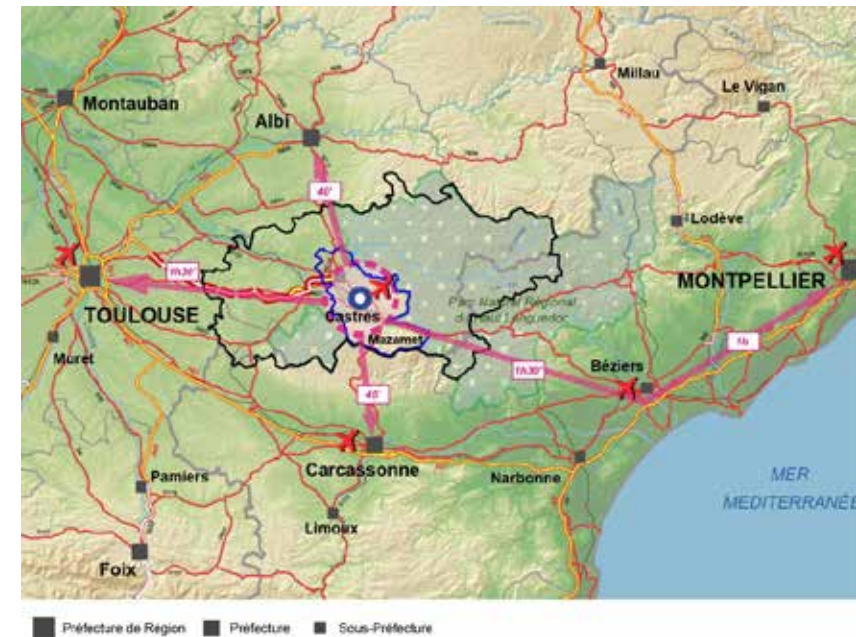


agglomération
Castres-Mazamet

Un territoire au cœur de la région Occitanie

Sommaire

| | |
|---|---|
| Un territoire au cœur de la région Occitanie | 2 |
| Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ? | 2 |
| Le contenu d'un PCAET | 3 |
| Consommation d'énergie | 4 |
| Un territoire marqué par une forte demande énergétique dans le résidentiel et les transports | 4 |
| Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) | 5 |
| Une utilisation prédominante de la voiture | 5 |
| Qualité de l'air | 6 |
| Production d'énergies renouvelables (ENR) | 7 |
| Vulnérabilité au changement climatique | 8 |
| Stockage carbone | 9 |



Située au cœur d'un bassin d'emploi de 136 721 habitants dans le département du Tarn, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM), est le principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone.

L'agglomération de Castres-Mazamet, regroupe aujourd'hui 14 communes depuis le 1er janvier 2017 et s'étend sur 406 km² pour un total de 81 000 habitants au 1er janvier 2021 (199 hab/km²).



Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial ?

Les Plans Climats territoriaux ont été rendus obligatoires par la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 et modernisés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 avec l'intégration du volet « Air ».

Ainsi, la CACM a adopté son 1er Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2013 pour une durée de 5 ans dont la mise en œuvre est poursuivie jusqu'à l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Par ailleurs, en 2015, le PCET a permis à la CACM d'être labellisée « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV). Cette reconnaissance, marquée par l'attribution de financements de l'Etat, a permis à la Communauté d'agglomération de réaliser des actions concrètes jusqu'en 2019.



Le contenu d'un PCAET

Le PCAET est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire dont les objectifs stratégiques et opérationnels sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques, d'atténuer le changement climatique et de s'y adapter, d'agir en faveur de la sobriété énergétique et de développer les énergies renouvelables.

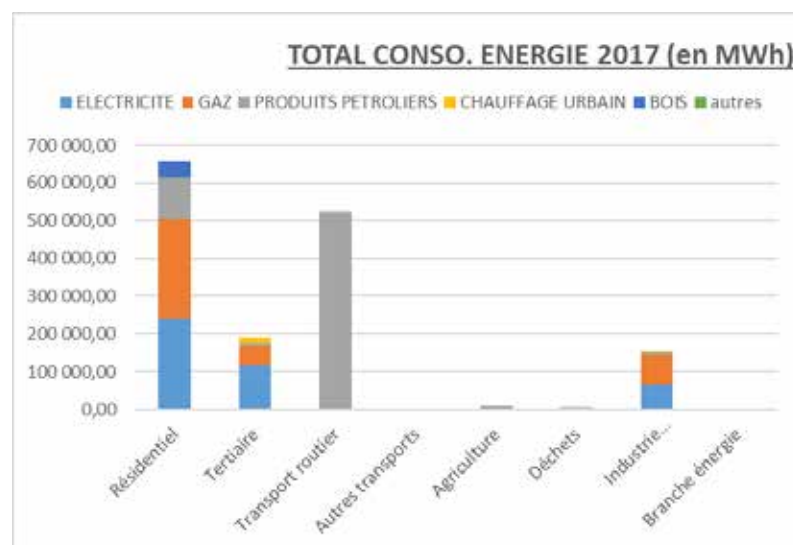


Le PCAET exige la réalisation d'un diagnostic du territoire, une stratégie définissant les objectifs et les priorités pour établir un plan d'actions. A terme, le PCAET fait l'objet d'une d'évaluation et d'un suivi de l'avancée et la réussite du projet.



Consommation d'énergie

Un territoire marqué par une demande énergétique prépondérante dans le résidentiel et les transports



1 540
GWh

En 2017, les consommations énergétiques sur le territoire de la CACM sont estimées à **1 540 GWh**.

On compte donc **19,7 MWh** consommés en moyenne par an et par habitant. Cette moyenne est inférieure à la moyenne régionale et nationale qui étaient respectivement de 20,5 et 26,5 MWh/an/hab.

Le **résidentiel** et le **transport routier** sont les secteurs les plus énergivores ; ils représentent respectivement **657 GWh (43%)** et **524 GWh (34%)** de la consommation énergétique totale.



Le secteur résidentiel dépend fortement du **gaz et de l'électricité** qui représentent 40% et 37% de la consommation totale. Les produits pétroliers sont moins utilisés mais représentent tout de même près de 17% de la consommation totale.

Ces sources d'énergie sont non renouvelables et leur production et utilisation génèrent des émissions de GES importantes. Il s'agit donc de favoriser la transition énergétique avant un épuisement des stocks de pétrole.

Des alternatives renouvelables existent, comme l'électricité issue d'énergies renouvelables, le biogaz pouvant provenir de la méthanisation ou encore les biocarburants issus de la biomasse (bioéthanol, biodiesel).

Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

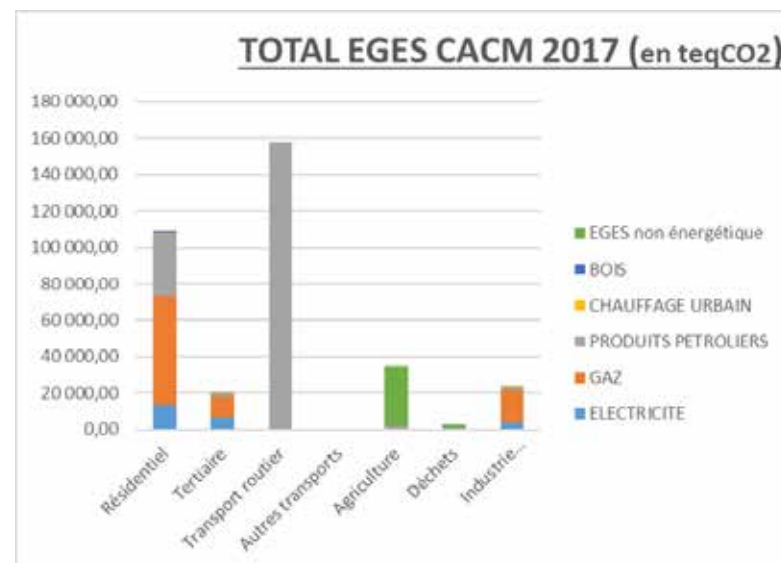
350 ketq CO₂

CO₂
4,5 tCO₂eq/hab

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Une utilisation prédominante de la voiture

Les GES sont des gaz naturellement présents dans l'atmosphère, également émis par les activités humaines. L'augmentation de leur concentration est à l'origine du réchauffement climatique.



En 2017, les émissions de GES sur le territoire sont estimées à **350 000 tCO₂eq**. Les émissions de GES par habitant sont donc bien inférieures à la moyenne nationale, avec 4,5 tCO₂eq par habitant, contre 6,9 en France.

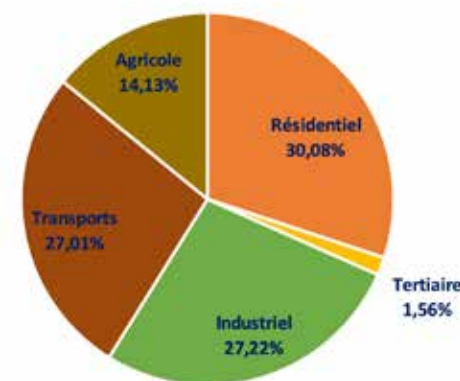
Le secteur du transport est le principal secteur émetteur du territoire et a émis en 2017, près de 160 ketqCO₂, soit environ 45% du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

CO₂
6,9 tCO₂eq/hab

France

Qualité de l'air

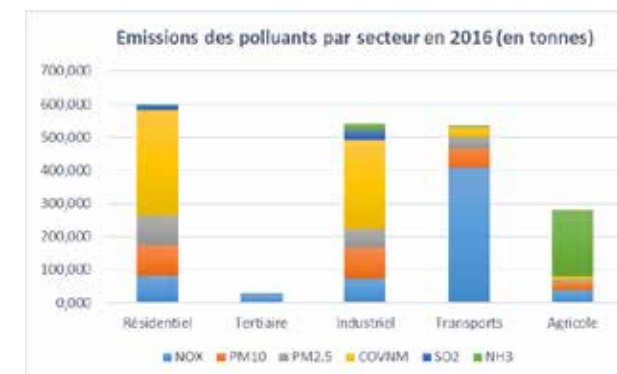
Part des polluants atmosphériques par secteur en 2016



La qualité de l'air est un enjeu majeur pour la santé et l'environnement. En France, le coût de la pollution atmosphérique est évalué de 70 à 100 milliards d'euros par an et on estime à 46 000 décès en lien avec la pollution atmosphérique.

Les secteurs résidentiel, industriel et du transport sont les plus émetteurs de polluants sur le territoire et représentent près de 85 % des émissions totales émis sur le territoire soit une quantité de **2 000 tonnes de polluants émis en 2017**.

2000 tonnes



Les secteurs agricole et tertiaire émettent respectivement 14% et 1,6 % de polluants sur le territoire soit 311 tonnes. Le graphique ci-contre présente la répartition des principaux polluants pour chacun des secteurs.

Les composés volatils (COVNM), les oxydes d'azote (NOX) et les particules fines (PM10) représentent respectivement 632 tonnes (32%), 624 tonnes (31%) et 266 tonnes (13%) des émissions de polluants totales sur le territoire.

Production d'énergies renouvelables (ENR)

Sur le territoire de la CACM, on recense 6 filières de production d'énergies renouvelables. En 2017, la production globale d'énergies renouvelables est estimée à 250 GWh sur 3 filières identifiées.

250 GWh
d'ENR produits
en 2017

Bois-énergie : 217 GWh

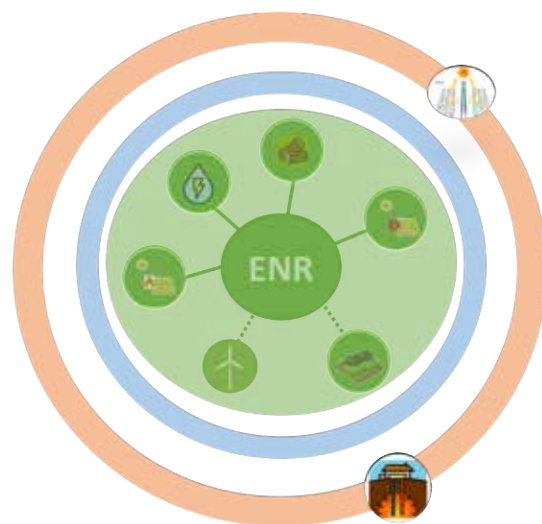
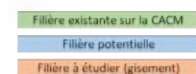
Une ressource renouvelable et locale à fort potentiel économique et environnemental répartis entre la consommation bois énergie des ménages et les chaufferies existantes sur le territoire.

Hydroélectricité : 20 GWh

Un potentiel fort pour 11 communes qui exploitent la ressource hydrique.

Photovoltaïque : 13 GWh

Un potentiel présent et à développer sur l'ensemble du territoire. 644 installations photovoltaïque en toiture ont été recensées en 2017.



La production d'énergie renouvelables représente **16%** de la consommation énergétique totale du territoire.

En 2019, 2 filières se sont développées et représentent près de 60 GWh de production d'énergie renouvelable supplémentaire. Il s'agit de :

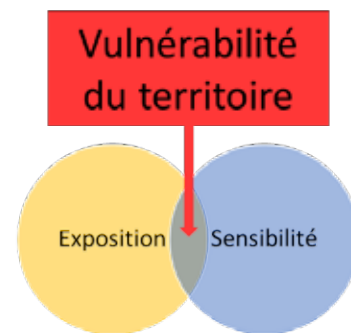
Eolien : 49 GWh

8 éoliennes sont en fonctionnement sur la commune de Labruguière depuis 2019. Un fort potentiel de développement sur le territoire, mais de fortes contraintes environnementales et paysagères à respecter.

Biométhane : 8 GWh

Une unité de méthanisation agricole est en fonctionnement depuis 2018 et est le premier site d'injection de biométhane agricole en Occitanie.

Vulnérabilité au changement climatique

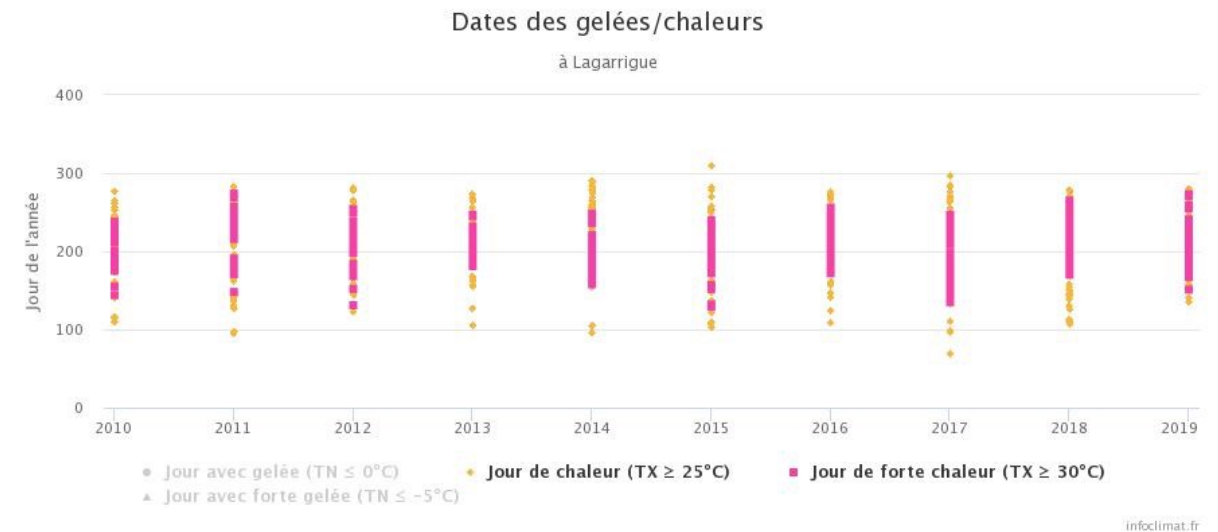


Le territoire de la CACM est vulnérable et peut être affecté par rapport aux effets défavorables des changements climatiques. En effet, les évolutions climatiques pressenties sont l'augmentation de la **température**, des jours de **fortes chaleurs**, des **phénomènes extrêmes** mais également, une modification des régimes de précipitations.

Il y a de plus en plus de jours de fortes chaleurs ($T \geq 30^{\circ}\text{C}$) sur le territoire avec une tendance à durer plus longtemps. Pour exemple, entre 2017 à 2019, les derniers jours de forte chaleur ont été recensés sur le territoire le 5/09/2017, 23/09/2018 et le 28/09/2019.

On constate également une augmentation générale des besoins en climatisation de 11% par décennie dans l'ex Région Midi-Pyrénées.

Les conséquences de ces fortes chaleurs sont également la sécheresse, qui impactent la santé publique et l'économie locale.



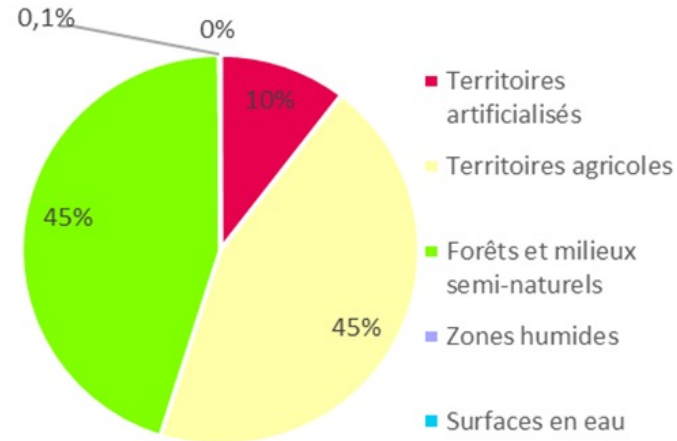
Les conséquences sur les cours d'eau sont aussi à prendre en compte d'ici 2050.

Une baisse moyenne annuelle des débits naturels des cours d'eau comprise entre -20 % et -40 % et de l'ordre de -50 % en périodes d'étiage qui seront plus précoces, plus sévères et plus longues.

Egalement, une tendance à la baisse de la recharge des nappes, très variable selon les secteurs et le type de nappes, allant de +20 % à -50 %.

Stockage carbone

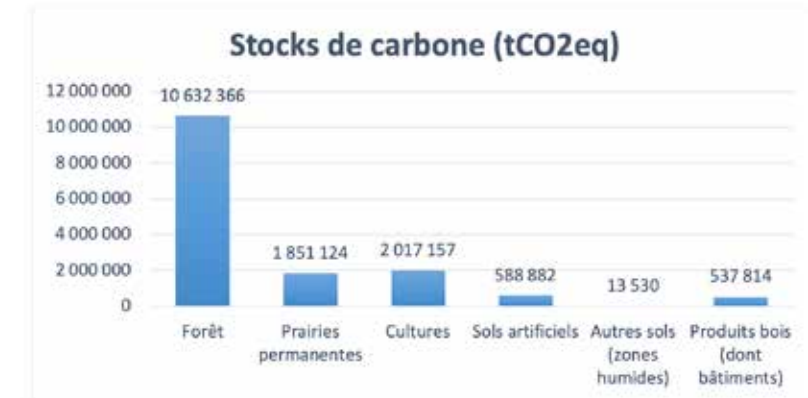
Occupation des sols sur le territoire (2012)



Le territoire de la CACM est un territoire composé à 45% de forêts et milieux semi-naturels représentant près de 18 400 ha et à 44,5% de territoires agricoles avec près de 18 160 ha.

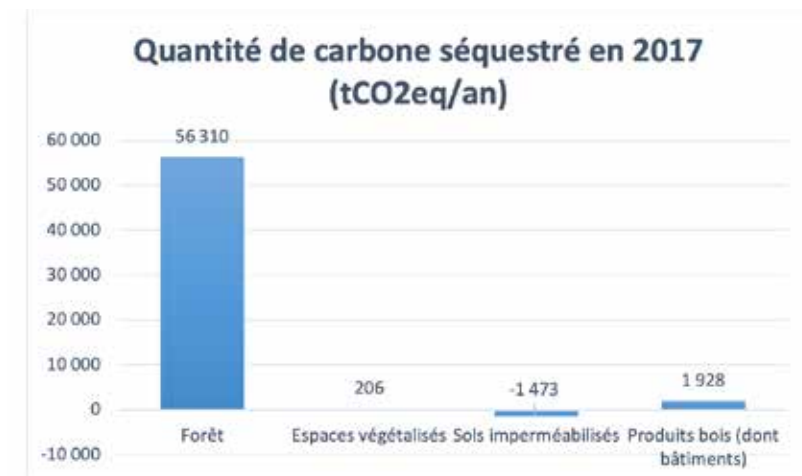
Pour exemple, la forêt, composé de forêts de conifères, de feuillus et mixtes représentent près de 16 400 ha soit 40% de l'occupation des sols du territoire. Ceci représente donc un stock de matière organique important.

Le stock de carbone sur le territoire de la CACM est estimé à **4 265 692 tC soit 15 640 872 teqCO₂**. Ce stock est réparti sur les différents types de sols de la façon suivante :



15 640
kteq CO₂ de stock de carbone

Les espaces forestiers, les produits bois et les espaces végétalisés ont un pouvoir de séquestration important (-58 444 teqCO₂/an) contrairement aux sols artificialisés imperméabilisés. Ces derniers sont responsables à près de 1 500 teqCO₂/an d'émissions de CO₂ vers l'atmosphère.



57
kteq CO₂/an séquestré

